

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPET),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPET et des CAER-CAPET ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPET et du CAER-CAPET, section économie et gestion option informatique et systèmes d'information, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Christine GAUBERT-MACON
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Membres du jury

M. Jérôme BEZET-TORRES
EC. R Professeur certifié

Académie de LYON

Mme Sophie BROUARD
Professeure certifiée

Académie de MONTPELLIER

M. Gérald GAY
Professeur agrégé

Académie de DIJON

M. Michel GIRARD
EC. R Professeur agrégé

Académie de DIJON

Mme Isabelle PELLETIER
Professeure certifiée

Académie de NORMANDIE

Mme Véronique PETITALOT
Professeure certifiée

Académie de CLERMONT-FERRAND

Coordinateur

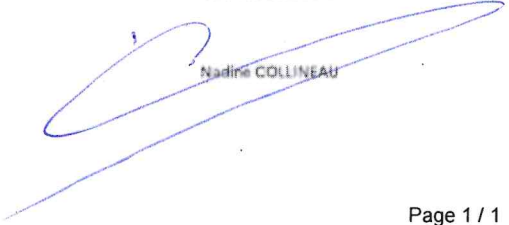
M. Olivier MONDET
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de CRETEIL

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU